



# Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

## Procès-Verbal n° 22

Réunion du :	Mardi 23 Janvier 2024
Présidence :	M. Albert PATALANO
Secrétaire :	M. Lucien MANGEMATIN
Présents :	MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA – Yvan MASSOLO – Blaise SASSO – Hervé EDLER
Délégué du C.D. :	M. Jean-Paul RUIZ

### FORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Championnat U14
- Traitement des feuilles de match
- Reports de rencontres

### FORFAIT GENERAL

**U16 D2 - ASPTT TOULON. Amende financière de 122 €.**

*Ce forfait général intervenant après la date prévue au calendrier pour le dernier match "aller", seuls les résultats des matches "aller" sont conservés, tous les matches "retour" étant gagnés sur le score de 3 à 0 par les autres clubs.*



## CHAMPIONNATS U14 D1 / U14 D2 / U14 D3

### INTEGRATION U14 D3 POULE C :

SPORTING DE TOULON (U 15 F)  
ST MAXIMIN

En raison de la constitution des Poules de la 2<sup>ème</sup> phase, le planning U14 D3 a été modifié.

Les calendriers U14 D1, U14 D2 et U14 D3 paraîtront prochainement.

### *Début des championnats :*

**U14 D1, U14 D2 et U14 D3 Poule C : le 04 février 2024**

**U14 D3 poule A et B : le 11 février 2024**

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

### 1<sup>ère</sup> PARUTION

#### U17 D2

FC PUGETOIS 1 / O. ST MAXIMIN 1 du 20.01.2024 - N° 53333.1

### 3<sup>ème</sup> PARUTION

Transmis à la C.S.R.

#### U15 D2

EFC FREJUS ST RAPHAEL / US CARQUEIRANNE du 16.12.2023 - N° 51259.1

## REPORTS DE RENCONTRES

### A JOUER LE 28 JANVIER 2024

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

#### U17 D2 poule A

FC PUGET 1 / FC RAMATUELLE du 21.01.2024 N° 27123613

#### U15 D2

CARQUEIRANNE LA CRAU / AS BRIGNOLES du 09.12.2023 N° 26492481

### A JOUER LE 4 FEVRIER 2024 – DATE BUTOIR

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

#### U19 D1 Poule B

LORGUES / HYERES FC du 22.10.2023 N° 26985610

SIX FOURS LE BRUSC FC 1 / LA VALETTE 1 du 03.12.2023 N° 26985641

### A JOUER LE 11 FEVRIER 2024

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

#### U17 D2 poule B

SIX FOURS LE BRUSC / CUERS PIERREFEU du 09.12.2023 N° 27123832

#### U16 D3 poule B

ENT. CŒUR DU VAR / STE MAXIME du 04.11.2023 N° 26809000



## District du Var de Football



### **U15 D3 poule B**

AS LES VALLONS / SC NANS du 20.01.2024 N° 26816523

### **A JOUER LE 10 MARS 2024**

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

### **U15 D3 Poule A**

SIX FOURS LE BRUSC / LA LONDE du 18.11.2023 N° 26891299

### **U15 D3 poule C**

FC PUGET 1 / SC LE VAL du 03.12.2023 N° 26816502

---

*Prochaine réunion*

*Mardi 30 Janvier 2024*

**Le Président :** Albert PATALANO

**Le Secrétaire :** Lucien MANGEMATIN

**Le Délégué du C.D. :** Jean Paul RUIZ